

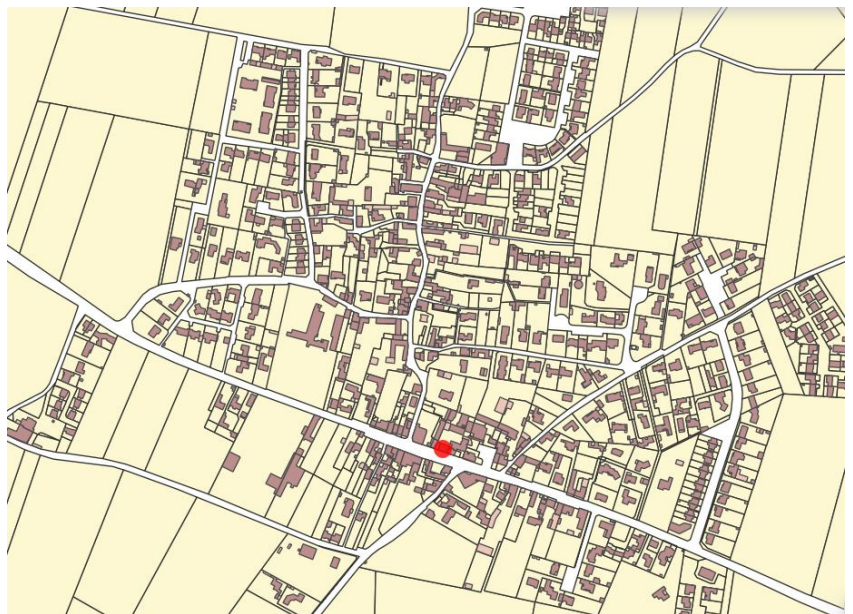
Dépôt en mairie en 2 exemplaires

OU en ligne sur demarches-urbanisme.agglo-larochelle.fr

1) Déclaration Préalable: Cerfa 13 703

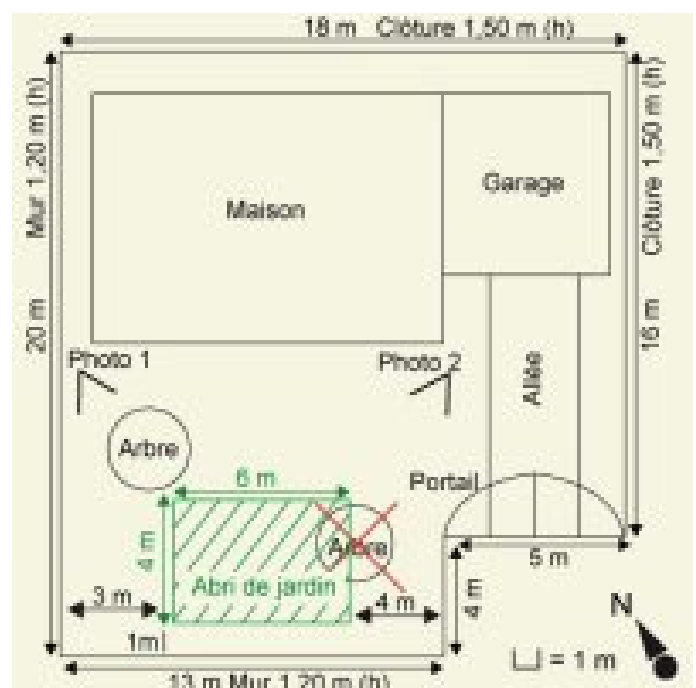
2) Plan de situation:

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.



3) Plan de masse:

Il présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux constructions existantes.

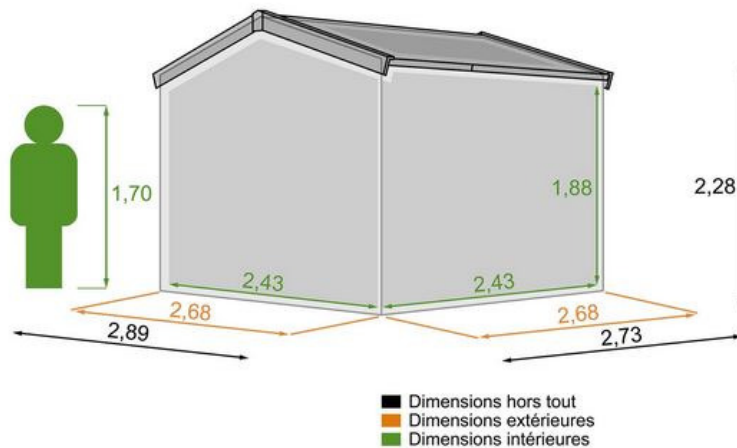
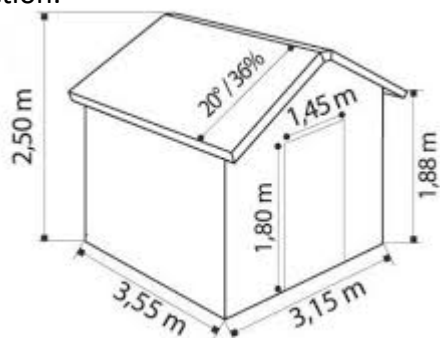


4) Notice décrivant le terrain et présentant le projet:

La notice présente le projet en décrivant notamment la nature et la couleur des matériaux apparents.

5) Plan:

Le plan permet d'apprécier quel sera l'aspect extérieur ainsi que les mesures de la construction.



6) Document graphique:

Il permet de visualiser le projet de construction dans son environnement.

Photo avant projet

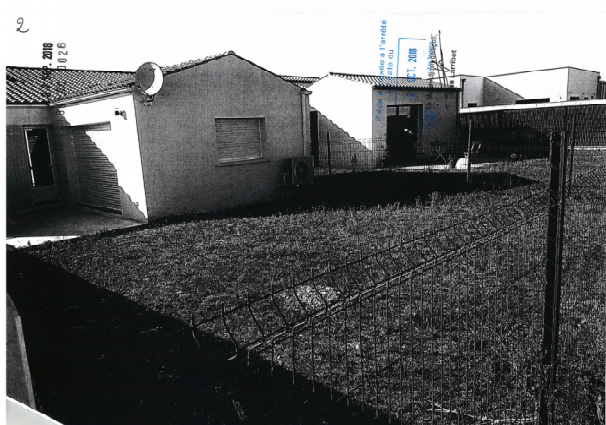


Photo après projet

